

Moderniser son système d'information



LIVRE Gestion de portefeuilles applicatifs, analyse de la valeur, mesure des risques d'obsolescence...

cet ouvrage donne des clés pour évaluer l'existant d'un système d'information et sa capacité d'adaptation. Rédigé par Sabine Bohnké, fondatrice du cabinet Sapientis, *Moderniser son système d'information* est publié aux éditions Eyrolles.

Le Camping, un accélérateur de start up



RENDEZ-VOUS Le principe ressemble à une émission de télé-réalité. En janvier, « dix équipes entreront au Camping pour vivre six mois de travail intense avec plus de 40 mentors et suivre un programme sur mesure, pour faire décoller leur projet. » Initié par Silicon Sentier, le Camping se veut un accélérateur de start up. Au palais Brongniart, les jeunes pousses auront trois mois pour créer un prototype et le présenter à plus de 100 investisseurs et trois autres mois pour peaufiner leur projet. Candidatures sur <http://lecamping.org> jusqu'au 28 novembre.

Dans la peau d'un diplômé de MBA



OUVRAGE MBA, trois lettres qui ouvrent bien des portes, notamment pour les ingénieurs en quête d'évolution vers la voie managériale. Original dans son parti pris, ce livre propose, en 52 leçons, « de penser, agir et réussir comme un diplômé de grande école ». *Un MBA sur un plateau*, de Nicholas Bate, éditions ESF.

RESSOURCES HUMAINES Le dispositif permet toujours d'attirer et de fidéliser les meilleurs éléments

Les stock-options n'ont pas perdu de leur attractivité

A l'époque de la bulle internet, nombre d'entreprises payaient leurs salariés à coup de stock-options. L'euphorie qui prévalait en matière de valorisation des start up a laissé la place à plus de prudence, et certains employés préfèrent une hausse immédiate de leur salaire à une hypothétique augmentation de leurs actions. D'autres, en revanche, sont prêts à prendre un risque sur leur rémunération dans l'espoir d'une plus-value substantielle sur la cession de ces dernières. « *Toujours en vigueur, ce mécanisme coexiste avec d'autres dispositifs tels que l'attribution d'actions gratuites* », observe Jean-Vasken Alyanakian, avocat à la Cour.

Il faut attendre entre six et huit ans pour bénéficier de la meilleure optimisation fiscale

Les stock-options se prêtent particulièrement bien aux start up, qui n'ont pas les moyens de proposer des salaires élevés mais qui ont le plus gros potentiel de croissance. Une manière d'attirer, de motiver et de fidéliser les bons éléments. Et pour cause. Il leur faudra attendre six à huit ans pour pouvoir lever leurs options avec la meilleure optimisation fiscale et sociale. « *Le salarié les aura d'abord converties en actions à un prix d'exercice inférieur à celui du marché, avant de les revendre avec une plus-value substantielle et optimisée en termes d'imposition et de charges sociales* », détaille Jean-Vasken Alyanakian. Actuellement envisagée par les pouvoirs publics, l'augmentation de la contribution sociale ne viendra pas neutraliser cet avantage. Cela étant, sauf convention particulière, rien n'interdit aux anciens détenteurs de stock-options de conserver leurs titres et de participer à la vie sociale de l'entreprise en qualité d'actionnaires. Les conditions d'attribution des stock-options sont déterminées par l'assem-



Pour les start up, recourir aux stock-options compense les bas salaires.

blée générale, leur nombre est limité et leur prix d'exercice fixé à l'avance. Lorsque l'attribution de stock-options concerne un salarié présent dans la société depuis plusieurs années, la décision est prise sur la base de sa performance.

En cas de départ volontaire...

« *En revanche, proposer des stock-options à un candidat à l'embauche est plus délicat. Sauf si l'entreprise a mis en place des mécanismes sécurisant son capital, en particulier en cas de départ du nouveau salarié* », souligne Jean-Vasken Alyanakian. Et si celui-ci décide justement de partir, deux possibilités se présentent dans les sociétés non cotées. Si les parties ont signé une convention de liquidité, les actions peuvent être cédées. A défaut, elles doivent s'entendre en vue d'une cession. ■ JULIETTE FAUCHET

POUR ALLER PLUS LOIN

- 🔗 Le fonctionnement d'un plan de stock-options, selon l'université d'Orléans (<http://goo.gl/vEK4D>).
- 🔗 Comparatif entre stock-options et attribution d'actions gratuites par Olivier de Maison Rouge, avocat (<http://goo.gl/d0xSf>).